

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 9 décembre 2019

Date de convocation : 5 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

PROCURATIONS : Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### DÉLIBÉRATION N° 2019-47 : Décision Modification n° 3 – Budget Communal

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-6 600,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	4 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	2 600,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.

VOTE

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2019

